



03076891

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de *Namur*le *27.06.2009*

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

3. Forme juridique (en entier)

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

7. Objet de l'acte

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé,
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

ONCE UPON A TIME PRODUCTIONS

Société anonyme

Rue de la Nature, 2
5100 JAMBES

Namur 079 335

BE 445 762 015

REELECTIONS STATUTAIRES

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des
actionnaires du 11 juin 2003

Les mandats de

- CARPIAUX Stéphan, Administrateur-délégué,
- ANCIAUX Micheline, Administrateur,
tous deux domiciliés 4, Grand'Rue - L 1660 Luxembourg
et venant à échéance cette année, ceux-ci sont renouvelés pour
une durée de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale
ordinaire de l'an 2009.

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 17 des
statuts, sauf délégation spéciale de pouvoirs attribuée par le
conseil d'administration, la société est valablement engagée sous
la signature d'un administrateur-délégué ou sous celles
conjointes de deux administrateurs

Pour extrait certifié conforme

(s) S CARPIAUX
Administrateur-délégué

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page